ELECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique aux travaux de consignation - Chargé de consignation (HC)

CHARGÉ DE CONSIGNATION HC

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 30/01/2025



Secteur(s)
Bâtiment, Travaux Publics

Public visé
Encadrement de chantier, Personnel d'exécution

Durée
21h00 (tronc commun 17h30 + 3h30)

Recyclage des compétences
Oui

Environnement de travail
Chantier
Chantier électrique haute tension

Opération(s) effectuée(s)
Maintenance / Installation / Dépôt d'installation électrique
Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique

Métiers
Formation transversale à tous les métiers

Mots clés
Habilitation, Electrique, Haute, Tension, HT, HC, Consignation

Formation

Détails du public visé : Tout personnel électricien chargé d'assurer des consignations électriques en haute tension.

Détails des prérequis :

- disposer de compétences reconnues en électricité résultant d'une formation initiale et/ou d'une pratique professionnelle ;
- avoir des capacités d'analyse pour appréhender les ouvrages, lignes et postes HT, et savoir lire un schéma électrique HT et les symboles des matériels.

Objectifs de la formation :

- identifier le risque électrique, savoir s'en protéger et appliquer les consignes de sécurité liées à la HT ;
- réaliser en sécurité des travaux sur des installations en Haute Tension.

Contenu :

Enseignement théorique : (Module HTA + module spécifique) :

- prescription au personnel, obligation de formation, définitions NF C18510, rôle et échange d'informations du chargé d'exploitation, de travaux électriques et de consignation ;
- sensibilisation aux risques électriques ;
- connaître la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques HT (ligne et poste) ;
- énoncer les fonctions des matériels électriques des postes (fonction : commande, séparations, protections) ;
- différencier les types de postes, et expliquer les principes de verrouillage et inter verrouillage pour les matériels concernés ;
- les limites, zones et opérations liées dans l'environnement HT ;
- les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés ;
- matériel de protection individuel et collectif : citer leurs fonctions ;
- citer les différents travaux hors tension avec ou sans pièce nue sous tension ;
- définition des symboles d'habilitation, rôles et limite des opérations de chacun, rôle du chargé de travaux et de consignation ;
- prescriptions et procédure d'exécution des consignations HT ;
- connaître et renseigner les documents applicables aux travaux, et consignations.

Mise en situation pratique.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détail sur la durée de la formation : La norme NF C 18-510 Art.D2 recommande 21h00 (tronc commun 17h30 + 3h30).

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?Avis après formation délivré par l'organisme de formation, en vue d'une habilitation délivrée par l'employeur.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 3 ans.

Détails sur la durée du recyclage : Le recyclage est recommandé par la norme NF C 18-510 tous les 3 ans. Cependant, pour une pratique exceptionnelle ou occasionnelle, la périodicité peut être ramenée à deux ans.

Textes de référence

- Articles R.4544-9 à R.4544-11 du Code du travail
- Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ou pour l'exécution d'opérations non électriques dans l'environnement d'ouvrages et d'installations électriques sous tension aériens et souterrains - Prévention du risque électriqu e

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

- INRS

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification…) ?** Tout organisme compétent.